

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	2 609	2 529	80	0,01	196	0,02
Autres immobilisations corporelles	76 171	31 437	44 734	4,36	54 234	6,12
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	241		241	0,02	241	0,03
TOTAL (I)	79 021	33 966	45 056	4,39	54 672	6,17
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	116 902		116 902	11,40	92 492	10,44
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	264 791	12 787	252 004	24,58	248 975	28,10
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	9 000		9 000	0,88		
. Organismes sociaux	536		536	0,05	1 336	0,15
. Etat, impôts sur les bénéfiques					4 939	0,56
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 070		1 070	0,10	2 189	0,25
. Autres	32 000		32 000	3,12		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	561 882		561 882	54,80	476 092	53,73
Charges constatées d'avance	6 900		6 900	0,67	5 427	0,61
TOTAL (II)	993 081	12 787	980 294	95,61	831 450	93,83
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 072 102	46 752	1 025 350	100,00	886 122	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 1 500)	1 500	0,15	1 500	0,17
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	150	0,01	150	0,02
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	564 886	55,09	542 368	61,21
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	61 198	5,97	65 374	7,38
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	627 734	61,22	609 393	68,77
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	299	0,03	150	0,02
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	344 185	33,57	200 509	22,63
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	30 549	2,98	44 849	5,06
. Organismes sociaux	12 846	1,25	26 370	2,98
. Etat, impôts sur les bénéficiaires	6 632	0,65		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 803	0,27	4 687	0,53
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	301	0,03	165	0,02
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	397 616	38,78	276 730	31,23
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 025 350	100,00	886 122	100,00

ORDRE DU JOUR

* Approbation du droit de communication et régularité des convocations adressées individuellement à chaque actionnaire,

* Approbation des documents présentés à l'Assemblée Générale et quitus donné au président sur :

- Le rapport de gestion du président sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos au 31 décembre 2024,
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article 227-10 du Code du commerce,
- L'inventaire physique arrêté à la date du 31 décembre 2024,
- Les comptes annuels à savoir ; le bilan, le compte de résultat et annexe arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés,
- Affectation du résultat et répartition éventuelle de dividendes,
- Rémunérations du mandat social,
- Pouvoirs pour accomplir les formalités
- Questions diverses.

Monsieur Alain SAINTE-ROSE, président, dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ❖ Un double des lettres de convocation,
- ❖ L'inventaire au 31 décembre 2024,
- ❖ Le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés à la même date,
- ❖ Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- ❖ Le rapport de gestion,
- ❖ Le rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées visées à l'article 227-10 du Code du commerce,
- ❖ Les documents divers et analyses détaillés se rapportant aux questions posées.

Le président rappelle que tous les documents énoncés ci-dessus, ont été communiqués à chaque actionnaire **quinze jours au moins avant la réunion de cette assemblée** à l'exception de l'inventaire au **31 décembre 2024** qui a été tenu à leur disposition dans les mêmes délais au siège social.

L'assemblée lui en donne acte.

Il lit ensuite le rapport du président sur l'activité et la situation de la société durant l'exercice social couvrant la période du **1^{er} janvier 2024** au **31 décembre 2024** ainsi que le rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article 227-10 du Code de commerce.



Puis, **Monsieur Alain SAINTE-ROSE**, procède à l'examen des documents d'ordre comptable en donnant lecture du bilan et des comptes sociaux comportant les annexes explicatives et détaillées des différents postes comptables et apporte les commentaires souhaités.

La discussion est déclarée ouverte et des explications sont données aux actionnaires. Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, il est mis aux voix successivement les résolutions suivantes prévues à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Les actionnaires approuvent la régularité des convocations faites et reconnaissent avoir reçu tous les documents précités au moins **quinze jours avant la date de la présente assemblée** et avoir obtenu tous les documents et renseignements complémentaires et toutes explications utiles sur les questions posées.

Ils reconnaissent également l'exercice effectif du droit de communication permanent ou spécial et avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour et enfin déclarent accepter sans exception ni réserve, les formes et délais de convocation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Les actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du président pour l'exercice clos le **31 décembre 2024** approuvent sans aucune réserve, ni aucune exception, le contenu dudit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Les actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article 227-10 du Code de commerce pour l'exercice clos le **31 décembre 2024**, approuvent sans aucune réserve, ni aucune exception, le contenu dudit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Les actionnaires approuvent le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable arrêtés au **31 décembre 2024** et donnent quitus entier et sans réserve à le président pour l'ensemble de sa gestion au cours de l'exercice social écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



CINQUIÈME RÉOLUTION

Les actionnaires approuvent les propositions du président et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice de **61 198 euros**, décident de l'affecter, de la manière suivante :

- Distribution de dividende d'une valeur de **57 143 euros**
- D'affecter la somme de **4 055 euros** en « autres réserves »

Le solde du compte « Autres Réserves » sera créditeur de **568 940 euros**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION

Pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes distribués au cours des 3 dernières années est rappelé dans le tableau ci-dessous.

Années	Distribution globale	Abattement
2024	57 143	Non applicable
2023	42 857	Non applicable
2022	-	Non applicable

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉOLUTION

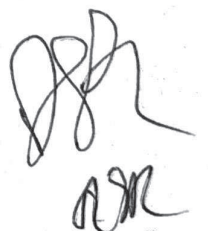
Nous vous demandons de vous prononcer sur les dépenses et charges non déductibles fiscalement engagées au cours de cet exercice pour un montant de **30 052 Euros**.

La situation que nous venons de vous exposer est reflétée dans les comptes annuels, le bilan et l'annexe que nous vous présentons.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RÉOLUTION

Les actionnaires constatent que le président a perçu une rémunération d'un montant de **49 571 euros** au titre de l'exercice écoulé.



Messieurs Alain et Mathieu SAINTE-ROSE auront droit en outre et sur justifications, au remboursement de leurs frais de déplacement et de représentations engagés pour le compte de la société, étant précisé que ces frais se situent en dehors de ceux se rapportant à la fonction même et normalement à la charge de mandataires sociaux.

Il est également rappelé que lesdites rémunérations seront payées, le cas échéant, en tenant compte des disponibilités de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

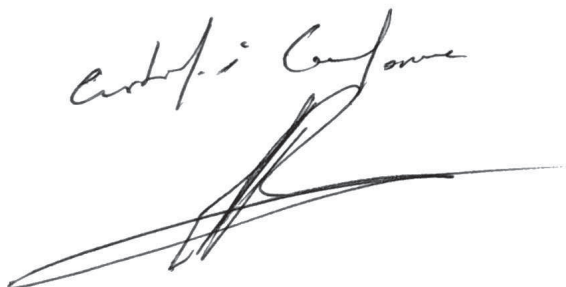
NEUVIÈME RÉOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du Procès-Verbal des présentes délibérations pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à **11 heures**. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les actionnaires.

Monsieur Alain SAINTE-ROSE

Handwritten signature of Monsieur Alain Sainte-Rose, consisting of a cursive name and a large, sweeping flourish below it.

Monsieur Mathieu SAINTE-ROSE

Handwritten signature of Monsieur Mathieu Sainte-Rose, consisting of a cursive name and a large, complex flourish below it.Handwritten signature, possibly initials, located at the bottom right of the page.